



Terre de talents

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

**Séance du
29/02/2024**

Le 29 février 2024 à 20 heures 00, les membres composant le Conseil municipal de la Commune des Ulis se sont réunis, en salle du conseil, au nombre de 28, sous la présidence de Clovis CASSAN, Maire des Ulis, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement, par courriel, le 22 février 2024.

Numéro : 2024/011

Objet : Actualisation du tableau des effectifs

Rapporteur :
Clovis CASSAN

PRÉSENTS

Clovis CASSAN, Sarah JAUBERT, Koko MENSAH, Hawa COULIBALY, Guénaël LEVRAY, Gilbert PIANTONI, Annick LE POUL, Soulé N'GAIDE, Emilia RIBEIRO, Chabane CHALAL, Djallal BOURADA, Jean-Gaston MOUHOUNOU, Lodovico CASSINARI, Agnès FRANCCART, Rose-Marie BOUSSAMBA, Nathalie BEAN, Etienne CHARRON, Délila M'HENNI, Marthe GBAGUIDI, Medhi IDOUHAMD, Emmanuelle BOURNEUF, Loufî OULALIT, Kévin MERIGOT, Françoise MARHUENDA, Nicolas GERARD, Mériam HADDAD, Nathalie MONDIN, Loïc BAYARD

Membres du Conseil municipal	
En exercice	35
Présents	28
Représentés	7
Absents	0

ONT DONNÉ POUVOIR

Hajer MOHSNI pouvoir à Nathalie BEAN, Servane CHARPENTIER pouvoir à Koko MENSAH, Jean-Michel DIDIN pouvoir à Guénaël LEVRAY, Gabriel LAUMOSNE pouvoir à Emmanuelle BOURNEUF, Latifa NAJI pouvoir à Hawa COULIBALY, Olfa ZRIDATE pouvoir à Clovis CASSAN, Michèle DESCAMPS pouvoir à Françoise MARHUENDA

Lesquels, formant la majorité des Membres en exercice, ont pu délibérer valablement.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Françoise MARHUENDA

Caractère exécutoire

Déposée en sous-préfecture le : - 6 MARS 2024

Affichée en mairie le :

Notifiée le :

Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services

Karine COMBAUD

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le rapport par lequel M. Clovis CASSAN, Maire de la Commune, expose ce qui suit :

« Afin de répondre aux évolutions professionnelles, réussites aux concours et aux différents mouvements propres à l'organisation d'une collectivité (départs, arrivées, réorganisations...), il convient de mettre à jour le tableau des effectifs afférent. Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le Maire à modifier le tableau des effectifs comme suit, à compter du 1^{er} mars 2024 ;

- dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024, chapitre 012. »

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la fonction publique et notamment son article L 313-1 ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 26 février 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

- AUTORISE le Maire à modifier le tableau des effectifs comme suit, à compter du 1^{er} mars 2024 ;

- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024, chapitre 012.

Filière	Catégorie	Grade	Nombre de postes permanents	Dont temps non complet (TNC)	ETP
---------	-----------	-------	-----------------------------	------------------------------	-----

Emploi de cabinet		Directeur de cabinet	1		1
		Collaborateur de cabinet	1		1

Emploi fonctionnel		DGAS de 20 000 à 40 000 habitants	2		2
		DGS de 20 000 à 40 000 habitants	1		1
		DST 20 000 à 40 000 habitants	1		1

Administrative	C	Adjoint administratif territorial	19		19
		Adjoint administratif principal 2 ^e classe	35	1 TNC 0,5	34,5
		Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	44		44
	B	Rédacteur	12		12
		Rédacteur principal 2 ^e classe	9		9
		Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	5		5
	A	Attaché territorial	18		18
		Attaché principal	4		4

Animation	C	Adjoint d'animation territorial	30		30
		Adjoint d'animation principal 2 ^e classe	29		29
		Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	10		10
	B	Animateur	16		16
		Animateur principal 2 ^e classe	2		2
		Animateur principal 1 ^{ère} classe	3		3

Culturelle	A	Attaché de conservation du patrimoine	1		1
------------	---	---------------------------------------	---	--	---

Médico-social secteur médical	C	Auxiliaire de soins principal 1 ^{ère} classe	1		1
		Auxiliaire de soins principal 2 ^e classe	1		1
	B	Auxiliaire puériculture de classe normale	7		7
		Auxiliaire puériculture de classe supérieure	31		31
		Technicien paramédical classe normale	1	1 TNC 0,5	0,5
	A	Infirmier soins généraux classe normale	1		1
		Infirmier soins généraux hors classe	2		2
		Cadre territorial de santé	5		5
		Puéricultrice classe supérieure	1		1
		Médecin territorial hors classe	1		1

Médico-social secteur social	C	Agent social territorial	7		7
		Agent social principal 2 ^e classe	8		8
		Agent social principal 1 ^{ère} classe	2		2
		Agent spécialisé écoles maternelles principal 1 ^{ère} classe	11		11
		Agent spécialisé écoles maternelles principal 2 ^e classe	30		30
	A	Educateur jeunes enfants	8		8
		Educateur jeunes enfants classe exceptionnelle	4		4
		Assistant socio-éducatif	4	1 TNC 0,5	3,5
		Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle	1		1
		Conseiller socio-éducatif	2		2
Police municipale	B	Chef de police municipale principal 2 ^e classe	1		1
	C	Gardien de police municipale	11		11
		Brigadier-chef principal	4		4

Sportive	C	Opérateur des activités physiques et sportives principal	1		1
	B	Educateur des activités physiques et sportives	6		6
		Educateur des activités physiques et sportives principal 2 ^e classe	2		2
		Educateur des activités physiques et sportives principal 1 ^{ère} classe	4		4

Technique	C	Adjoint technique territorial	93	1 TNC 0,8 3 TNC 0,5	91,3
		Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	63		63
		Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	50		50
		Agent de maitrise	8		8
		Agent de maitrise principal	11		11
	B	Technicien	2		2
		Technicien principal 2 ^e classe	7		7
		Technicien principal 1 ^{ère} classe	5		5
	A	Ingénieur	9		9
		Ingénieur principal	1		1
Hors cadre		Assistantes maternelles	26		26
TOTAL			675		671,8

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

Les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le 1^{er} mars 2024

Le Maire,
Clovis CASSAN

2024-011

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-03-08T11-06-23.00 (MI251487626)

Identifiant unique de l'acte : 091-219106929-20240229-2024-011-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Actualisation du tableau des effectifs

Date de décision : Feb 29, 2024 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : DELIB 2024-011.PDF

Groupe émetteur de l'acte :

Préparé

Date 08/03/24 à 11:06

Par SPANO Christine

Transmis

Date 08/03/24 à 11:06

Par SPANO Christine

Accusé de réception

Date 08/03/24 à 11:13